

«I.L.S.E.T. S.r.l. entend fonctionner comme un entrepreneur sûr et fiable pour ses clients, démontrant concrètement son engagement envers la qualité du produit et du service fourni, les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, la protection de l'environnement et les droits et conditions de travail des travailleurs »

C'est précisément pour cette raison que l'Employeur, avec tous les employés et collaborateurs, a décidé d'adopter un système de gestion conforme aux normes ISO 9001:2015, ISO 45001:2018, ISO 14001:2015 et SA 8000:2014, afin d'avoir une amélioration. outil et règles à suivre pour rechercher la satisfaction du client et éliminer ou réduire à un seuil acceptable les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et pour l'environnement résultant des activités spécifiques réalisées et pour protéger et valoriser les travailleurs. Les objectifs qu'I.L.S.E.T. S.r.l. vise à atteindre à travers son système de gestion sont :

- ☞ Effectuer le travail assigné avec professionnalisme et exactitude, dans le plein respect des accords contractuels, en travaillant de manière toujours plus efficace.
- ☞ Prévenir tout type de blessure et de maladie pouvant résulter des dangers présents dans les activités des chantiers de construction
- ☞ Prévenir ou atténuer les impacts environnementaux résultant des activités du chantier de construction
- ☞ Garantir et améliorer les droits des travailleurs, sans recourir ni soutenir le travail des enfants et le travail forcé ou obligatoire, en respectant la liberté d'association et la négociation collective, en rejetant toute forme de discrimination, en garantissant la régularité du processus disciplinaire, en promouvant des horaires de travail et des salaires décentes.
- ☞ Gérer et contrôler minutieusement les activités réalisées par les entrepreneurs/sous-traitants externes - tant dans les bureaux permanents que sur les chantiers externes - et assurer une coordination appropriée entre les différentes entités opérant sur site

Pour atteindre ces objectifs, le Top Management assume la responsabilité directe de l'efficacité du Système de Management et entend :

- ☞ Étudier attentivement le contexte dans lequel l'entreprise opère, identifier, évaluer et prendre en charge tout danger ou opportunité présent pour la qualité du produit/service, pour les conditions de santé et de sécurité au travail, pour la protection de l'environnement et pour la responsabilité sociale.
- ☞ Identifier et évaluer les besoins et les attentes des parties prenantes susceptibles d'être influencées ou impliquées dans la performance du système de management
- ☞ Se conformer aux exigences applicables aux produits et services rendus au Client, aux exigences de santé et de sécurité au travail, d'environnement et de responsabilité sociale, qu'elles soient explicites, prévisibles ou en tout cas nécessaires, ou poursuivies en interne par volonté de la Direction Générale (tels que les instruments internationaux indiqués par la norme SA 8000), et découlant de réglementations internationales, nationales et locales contraignantes
- ☞ Analyser ses performances dans le temps, afin d'adopter les mesures nécessaires visant à atteindre une amélioration continue des objectifs qu'elle s'est fixés en termes de qualité, de santé et sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale
- ☞ Établir des objectifs et des buts concrets et mesurables pour améliorer la performance, qui sont analysés et discutés par la Société au moins une fois par an.
- ☞ Améliorer continuellement l'efficacité du système de gestion, en affectant les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs établis
- ☞ Poursuivre l'implication et la participation des travailleurs en faveur de la qualité, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité sociale, en exigeant l'engagement de chacun, en informant sur la contribution de chacun à l'efficacité du système de gestion et en garantissant l'absence de représailles en cas de signalement d'incidents, de dangers, de risques et d'opportunités.
- ☞ Garantir la croissance des compétences et du professionnalisme des employés, afin de pouvoir réaliser des travaux de plus en plus complexes et de contenu spécialisé pour le client, dans le plein respect des conditions de santé, de sécurité et de l'environnement.
- ☞ Fournir des informations, une formation et une formation adéquates au personnel travaillant dans l'entreprise, concernant les aspects pertinents de qualité, de santé et de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale.
- ☞ Promouvoir un environnement de travail apaisé et positif, favorisant la création d'un groupe de travail soudé
- ☞ Mettre en place des systèmes de collecte et de gestion des signalements et des plaintes, y compris anonymes, garantissant l'absence de représailles de quelque nature que ce soit en cas de signalement de bonne foi d'incidents, de dangers, de risques, d'opportunités et de soupçons, dans le respect des instructions pertinentes, diffusé au sein de la Société et aux parties intéressées, par publication sur le site Internet de la société
- ☞ Créer des comités de travail au sein de l'entreprise pour la promotion et le développement des questions de santé, de sécurité et de responsabilité sociale, vers lesquels le personnel peut librement s'adresser pour tout besoin relatif à ces aspects.

La Direction rappelle à tout le personnel et aux parties intéressées comment le respect et la poursuite de la Politique peuvent créer un cercle vertueux tout au long de la chaîne de production et obtenir une meilleure qualité du produit/service rendu, une plus grande satisfaction du Client, de meilleures conditions de SST, une meilleure protection de l'environnement, de meilleures conditions de travail et une plus grande attention au respect au travail. À l'inverse, le non-respect et le non-respect de la Politique peuvent générer des plaintes du Client ou d'autres parties intéressées, des déséconomies et des pertes de compétitivité, des accidents et des maladies professionnelles, une pollution de l'environnement, le non-respect des droits des travailleurs, ainsi que des sanctions.

La Direction a promu, mis en œuvre et diffusé cette Politique en interne, auprès de tous les employés, et s'engage à la communiquer et à la diffuser, progressivement et selon les besoins ou sur demande, également aux collaborateurs externes, sous-traitants et autres parties intéressées.


I.L.S.E.T. S.r.l.
L'Amministrazione
(Maurizio Maestri)